



RAPPORT DE GESTION INTERMÉDIAIRE DEUXIÈME TRIMESTRE 2024

TABLE DES MATIÈRES

PROFIL DE L'ENTREPRISE	2
SECTEURS D'ACTIVITÉS	2
FAITS SAILLANTS DEPUIS LA FIN DU PREMIER TRIMESTRE 2024	3
MESURES NON NORMALISÉES EN VERTU DES IFRS	3
ANALYSE DES RÉSULTATS CONSOLIDÉS	4
ANALYSE PAR SECTEURS D'ACTIVITÉS	6
FLUX DE TRÉSORERIE ET SITUATION FINANCIÈRE	14
INFORMATIONS ADDITIONNELLES	18
SÉLECTION DE DONNÉES FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES	21

PROFIL DE L'ENTREPRISE

Groupe TVA inc. (« Groupe TVA », « TVA » ou la « Société »), filiale de Québecor Média inc. (« QMI » ou la « société mère »), est une entreprise de communication qui œuvre dans quatre secteurs d'activités : la Télédiffusion, les Services cinématographiques et audiovisuels, les Magazines ainsi que la Production et la distribution. En Télédiffusion, la Société est active en création, en diffusion et en production d'émissions de divertissement, de sports, d'information et d'affaires publiques ainsi qu'en production commerciale. Elle exploite le plus important réseau privé de télévision de langue française en Amérique du Nord, en plus d'exploiter neuf services spécialisés. Le secteur Services cinématographiques et audiovisuels offre des services de location de studios, de mobiles et d'équipements ainsi que des services de postproduction. Dans le secteur Magazines, Groupe TVA publie de nombreux titres, ce qui en fait le plus important éditeur de magazines au Québec. Le secteur Production et distribution se spécialise dans la production et la distribution d'émissions de télévision destinées au marché mondial. Les actions classe B de la Société sont inscrites à la Bourse de Toronto sous le symbole TVA.B.

Le présent rapport de gestion intermédiaire couvre les principales activités du deuxième trimestre 2024 ainsi que les plus importants changements effectués en regard de l'exercice financier précédent. Les états financiers consolidés résumés de la Société pour les périodes de trois mois et six mois terminées les 30 juin 2024 et 2023 ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») dont, en particulier, conformément à l'IAS 34, *Information financière intermédiaire*.

Le présent rapport devrait être lu en parallèle avec les informations contenues dans les états financiers consolidés et le rapport de gestion de l'exercice financier terminé le 31 décembre 2023, de même qu'avec les états financiers consolidés résumés au 30 juin 2024. Tous les montants sont en dollars canadiens.

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Les activités de la Société se composent des secteurs suivants :

- **Le secteur Télédiffusion** inclut les activités du Réseau TVA, des services spécialisés, la commercialisation de produits numériques associés aux différentes marques télévisuelles ainsi que les activités de production commerciale et d'édition sur mesure, notamment par l'entremise de sa filiale Communications Qolab inc. (« **Qolab** »).
- **Le secteur Services cinématographiques et audiovisuels (« MELS »)** inclut les activités de services de location de studios, de mobiles et d'équipements, les activités de doublage et de vidéodescription (« **services d'accessibilité média** ») ainsi que les services de postproduction et de production virtuelle.
- **Le secteur Magazines** comprend les activités d'édition de magazines ainsi que la commercialisation de produits numériques associés aux différentes marques liées aux magazines.
- **Le secteur Production et distribution**, par l'entremise des sociétés du groupe Incendo (« **Incendo** ») et de la division TVA Films, inclut les activités de production et de distribution d'émissions de télévision, de films et de téléseries destinés au marché mondial.

FAITS SAILLANTS DEPUIS LA FIN DU PREMIER TRIMESTRE 2024

- Au cours du deuxième trimestre 2024, un ajustement rétroactif favorable de 10 184 000 \$ a été comptabilisé relativement à la période du 1^{er} septembre 2017 au 31 décembre 2023 en lien avec les taux de redevance de la chaîne « LCN ».
- Au cours du deuxième trimestre 2024, la Société a effectué un test de dépréciation sur l'unité génératrice de trésorerie Production et distribution compte tenu du contexte concurrentiel de l'industrie et du ralentissement de son volume d'activités. La Société a ainsi conclu que la valeur recouvrable de cette unité était inférieure à sa valeur comptable et une charge de dépréciation de l'écart d'acquisition de 7 781 000 \$ a été comptabilisée.
- M. Jean-Marc Léger, qui siégeait au conseil d'administration de la Société depuis 2007, a annoncé qu'il quittait son poste d'administrateur à la fin de son mandat, soit en date du 7 mai 2024.
- Le 11 avril 2024, la Société a conclu le renouvellement de chacune des deux conventions collectives régissant ses employés syndiqués, soit l'unité de Montréal ainsi que l'unité de Québec et des stations régionales. Celles-ci permettront à la Société d'aller de l'avant avec son plan de réorganisation annoncé le 2 novembre 2023.
- Le 9 avril 2024, la chaîne « MOI ET CIE » est devenue la chaîne « TÉMOIN », la destination 100 % crimes et scandales.

MESURES NON NORMALISÉES EN VERTU DES IFRS

Pour évaluer son rendement financier, la Société utilise certaines mesures qui ne sont pas calculées selon, ni ne sont reconnues par les IFRS. La méthode de calcul des mesures financières hors IFRS de la Société peut différer de celles utilisées par d'autres entreprises et, par conséquent, les mesures financières qu'elle présente dans ce rapport de gestion peuvent ne pas être comparables à d'autres mesures ayant des noms semblables divulguées par d'autres entreprises.

BAIIA ajusté

Dans son analyse des résultats d'exploitation, la Société définit le BAIIA ajusté, tel que concilié avec le bénéfice net (la perte nette) conformément aux IFRS, comme le bénéfice net (la perte nette) avant l'amortissement, les frais (revenus) financiers, les frais de restructuration et autres, les impôts sur le bénéfice (recouvrement d'impôts) et la part du bénéfice dans des sociétés associées. Le BAIIA ajusté, tel que défini ci-dessus, n'est pas une mesure des résultats définie conformément aux IFRS. Ce n'est pas non plus une mesure destinée à remplacer d'autres outils d'évaluation du rendement financier ou l'état des flux de trésorerie comme indicateur de liquidités. Cette mesure ne devrait pas être considérée isolément ou comme substitut aux autres mesures de rendement calculées selon les IFRS. La direction et le conseil d'administration de la Société utilisent cette mesure pour évaluer tant les résultats consolidés de la Société que les résultats des secteurs d'activités qui en font partie. Cette mesure élimine le niveau substantiel de dépréciation et d'amortissement des actifs corporels et incorporels, y compris toute charge de dépréciation d'actifs, ainsi que le coût associé à des mesures ponctuelles de restructuration, et n'est pas affectée par la structure du capital ou par les activités d'investissement de la Société et de ses différents secteurs d'activités. En outre, le BAIIA ajusté est utile, car il constitue un élément important des régimes de rémunération incitative annuels de la Société. La définition du BAIIA ajusté de la Société peut différer de celle utilisée par d'autres entreprises.

Le tableau 1 présente le rapprochement du BAIIA ajusté (BAIIA ajusté négatif) avec la perte nette divulguée aux états financiers consolidés résumés de la Société.

Tableau 1

Rapprochement du BAIIA ajusté (BAIIA ajusté négatif) présenté dans ce rapport avec la perte nette divulguée aux états financiers consolidés résumés

(en milliers de dollars)

	Trois mois terminés les 30 juin		Six mois terminés les 30 juin	
	2024	2023	2024	2023
BAIIA ajusté (BAIIA ajusté négatif) :				
Télédiffusion	7 624	\$ (4 539)	\$ (13 635)	\$ (27 345)
Services cinématographiques et audiovisuels	5 425	(413)	8 030	(968)
Magazines	272	309	(47)	(58)
Production et distribution	(260)	582	(630)	227
Éléments intersectoriels	109	218	151	324
	13 170	(3 843)	(6 131)	(27 820)
Amortissement	5 592	6 973	11 802	14 155
Frais (revenus) financiers	1 513	(43)	2 751	(161)
Frais de restructuration et autres	7 850	120	5 958	1 022
Impôts sur le bénéfice (recouvrement d'impôts)	1 461	(3 006)	(5 215)	(11 325)
Part du bénéfice dans des sociétés associées	(341)	(40)	(619)	(131)
Perte nette	(2 905)	\$ (7 847)	\$ (20 808)	\$ (31 380)

ANALYSE DES RÉSULTATS CONSOLIDÉS

Comparaison des deuxièmes trimestres 2024 et 2023

Revenus de 143 951 000 \$, en hausse de 5 191 000 \$ (3,7 %).

- Augmentation dans les secteurs Services cinématographiques et audiovisuels (7 784 000 \$ ou 63,6 % des revenus du secteur) et Télédiffusion (2 065 000 \$ ou 1,8 %).
- Diminution dans les secteurs Production et distribution (4 427 000 \$ ou -75,3 %) et Magazines (947 000 \$ ou -10,1 %).

BAIIA ajusté de 13 170 000 \$, soit une variation favorable de 17 013 000 \$.

- Écart favorable dans les secteurs Télédiffusion (12 163 000 \$) et Services cinématographiques et audiovisuels (5 838 000 \$).
- Écart défavorable dans les secteurs Production et distribution (842 000 \$) et Magazines (37 000 \$ ou -12,0 %).

Perte nette attribuable aux actionnaires de 2 905 000 \$ (-0,07 \$ par action de base), comparativement à une perte nette attribuable aux actionnaires de 7 847 000 \$ (-0,18 \$ par action de base) pour la même période de 2023. Cet écart favorable de 4 942 000 \$ (0,11 \$ par action de base) s'explique essentiellement par :

- l'écart favorable de 17 013 000 \$ au niveau du BAIIA ajusté;

contrebalancé en partie par :

- l'écart défavorable de 7 730 000 \$ au niveau des frais de restructuration et autres; et
- l'écart défavorable de 4 467 000 \$ au niveau des impôts sur le bénéfice et du recouvrement d'impôts.

Charge d'amortissement de 5 592 000 \$, soit une baisse de 1 381 000 \$ qui s'explique essentiellement par la baisse de la charge d'amortissement associée à des actifs incorporels complètement amortis, notamment des actifs incorporels découlant d'acquisitions d'entreprises passées ainsi que des logiciels.

Frais financiers de 1 513 000 \$, soit un écart défavorable de 1 556 000 \$ découlant principalement d'un écart défavorable au niveau des intérêts sur la dette lié à un niveau d'endettement moyen plus élevé au cours du deuxième trimestre 2024 par rapport au trimestre correspondant de 2023.

Frais de restructuration et autres de 7 850 000 \$ pour le deuxième trimestre de 2024 comparativement à 120 000 \$ pour la période correspondante de 2023.

- Au cours du deuxième trimestre 2024, la Société a effectué un test de dépréciation sur l'unité génératrice de trésorerie Production et distribution compte tenu du contexte concurrentiel de l'industrie et du ralentissement de son volume d'activités. La Société a ainsi conclu que la valeur recouvrable de cette unité était inférieure à sa valeur comptable et une charge de dépréciation sans incidence fiscale de l'écart d'acquisition de 7 781 000 \$ a été comptabilisée.
- Au cours de cette même période, la Société a comptabilisé une charge de 232 000 \$ découlant, entre autres, de l'ajustement de la provision en lien avec la réduction de postes et la mise en place de mesures de réduction de coûts liée au plan de réorganisation annoncé le 2 novembre 2023, dont 83 000 \$ dans le secteur Télédiffusion et 149 000 \$ dans le secteur Services cinématographiques et audiovisuels (une charge de 163 000 \$ pour la période correspondante de 2023 dont 134 000 \$ dans le secteur Télédiffusion et 29 000 \$ dans le secteur Services cinématographiques et audiovisuels).

Impôts sur le bénéfice de 1 461 000 \$ (taux d'imposition effectif de -81,8 %) au cours du deuxième trimestre 2024, comparativement à un recouvrement d'impôts de 3 006 000 \$ (taux d'imposition effectif de 27,6 %) à la même période de 2023, soit un écart défavorable de 4 467 000 \$ qui s'explique principalement par la réalisation d'un bénéfice imposable pour la période de trois mois terminée le 30 juin 2024 alors qu'une perte déductible à des fins fiscales avait été réalisée au cours de la période correspondante de 2023. Le taux d'imposition effectif inférieur au taux statutaire de 26,5 % s'explique essentiellement par l'écart permanent découlant de la charge de dépréciation de l'écart d'acquisition. Les taux d'imposition effectifs sont calculés en considérant seulement les éléments imposables et déductibles.

Part du bénéfice dans des sociétés associées de 341 000 \$ au deuxième trimestre 2024, comparativement à 40 000 \$ pour le trimestre correspondant de 2023, soit un écart favorable de 301 000 \$ qui s'explique par la hausse des résultats financiers d'une entreprise associée dans le domaine de la télévision.

Comparaison des six premiers mois de 2024 et 2023

Revenus de 273 112 000 \$, en baisse de 1 751 000 \$ (-0,6 %).

- Diminution dans les secteurs Télédiffusion (6 282 000 \$ ou -2,7 % des revenus du secteur), Production et distribution (4 892 000 \$ ou -59,5 %) ainsi que Magazines (1 975 000 \$ ou -11,0 %).
- Augmentation dans le secteur Services cinématographiques et audiovisuels (9 762 000 \$ ou 36,8 %).

BAIIA ajusté négatif de 6 131 000 \$, soit un écart favorable de 21 689 000 \$ (78,0 %).

- Écart favorable dans les secteurs Télédiffusion (13 710 000 \$ ou 50,1 %), Services cinématographiques et audiovisuels (8 998 000 \$) ainsi que Magazines (11 000 \$ ou 19,0 %).
- Écart défavorable dans le secteur Production et distribution (857 000 \$).

Perte nette attribuable aux actionnaires de 20 808 000 \$ (-0,48 \$ par action de base) au cours des six premiers mois de 2024, comparativement à une perte nette attribuable aux actionnaires de 31 380 000 \$ (-0,73 \$ par action de base)

pour la même période de 2023, soit un écart favorable de 10 572 000 \$ (0,25 \$ par action de base) qui s'explique essentiellement par :

- l'écart favorable de 21 689 000 \$ au niveau du BAIIA ajusté négatif;

contrebalancé en partie par :

- l'écart défavorable de 6 110 000 \$ au niveau du recouvrement d'impôts; et
- l'écart défavorable de 4 936 000 \$ au niveau des frais de restructuration et autres.

Charge d'amortissement de 11 802 000 \$, soit une baisse de 2 353 000 \$ qui s'explique essentiellement par les mêmes éléments que ceux mentionnés dans la comparaison des deuxièmes trimestres 2024 et 2023 en plus de la baisse de la charge d'amortissement associée à des équipements destinés à la location ainsi qu'aux immeubles complètement amortis.

Frais financiers de 2 751 000 \$, soit un écart défavorable de 2 912 000 \$ découlant principalement du même élément que celui mentionné dans la comparaison des deuxièmes trimestres 2024 et 2023.

Frais de restructuration et autres de 5 958 000 \$ pour les six premiers mois de 2024 comparativement à 1 022 000 \$ pour la période correspondante de 2023.

- Tel que mentionné dans la comparaison des deuxièmes trimestres 2024 et 2023, la Société a comptabilisé une charge de dépréciation sans incidence fiscale de l'écart d'acquisition de 7 781 000 \$ pour l'unité génératrice de trésorerie Production et distribution au cours du deuxième trimestre 2024.
- Le 28 mars 2024, la Société a conclu la vente à sa société mère d'un immeuble situé à Saguenay pour un produit de disposition de 2 600 000 \$. Cette transaction a entraîné un gain sur disposition de 2 309 000 \$ comptabilisé au cours du premier trimestre 2024.
- Au cours du premier semestre 2024, la Société a enregistré une charge de 649 000 \$ découlant, entre autres, de l'ajustement de la provision en lien avec la réduction de postes et la mise en place de mesures de réduction de coûts liée au plan de réorganisation annoncé le 2 novembre 2023, dont 386 000 \$ dans le secteur Télédiffusion, 152 000 \$ dans le secteur Services cinématographiques et audiovisuels et 111 000 \$ dans le secteur Magazines (une charge de 1 065 000 \$ pour la période correspondante de 2023 dont 719 000 \$ dans le secteur Télédiffusion, 203 000 \$ dans le secteur Services cinématographiques et audiovisuels, 111 000 \$ dans le secteur Magazines et 32 000 \$ dans le secteur Production et distribution).

Recouvrement d'impôts de 5 215 000 \$ (taux d'imposition effectif de 19,6 %) pour les six premiers mois de 2024, comparativement à un recouvrement d'impôts de 11 325 000 \$ (taux d'imposition effectif de 26,4 %) à la même période de 2023, soit un écart défavorable de 6 110 000 \$ qui s'explique principalement par la diminution de la perte déductible à des fins fiscales. Le taux d'imposition effectif inférieur au taux statutaire de 26,5 % s'explique essentiellement par le même élément que celui mentionné dans la comparaison des deuxièmes trimestres 2024 et 2023. Les taux d'imposition effectifs sont calculés en considérant seulement les éléments imposables et déductibles.

Part du bénéfice dans des sociétés associées de 619 000 \$ au cours des six premiers mois de 2024, comparativement à 131 000 \$ pour la période correspondante de 2023, soit un écart favorable de 488 000 \$ qui s'explique par le même élément que celui mentionné dans la comparaison des deuxièmes trimestres 2024 et 2023.

ANALYSE PAR SECTEURS D'ACTIVITÉS

Télédiffusion

Comparaison des deuxièmes trimestres 2024 et 2023

Revenus de 117 905 000 \$, soit une hausse de 2 065 000 \$ (1,8 %), principalement attribuable à :

- l'augmentation de 31,9 % des revenus d'abonnement des chaînes spécialisées, découlant essentiellement de la comptabilisation d'un ajustement rétroactif favorable de 10 184 000 \$ relativement à la période du 1^{er} septembre 2017 au 31 décembre 2023 en lien avec les taux de redevance de la chaîne « LCN »;

contrebalancée en partie par :

- la baisse de 9,8 % des revenus du Réseau TVA provenant principalement :
 - de la baisse de 10,8 % des revenus publicitaires, malgré une hausse de 5,5 % des revenus numériques; et
 - de la baisse de 45,2 % des revenus liés à la vidéo sur demande (« VSD ») découlant principalement de l'arrêt de la diffusion de la programmation du Réseau TVA en VSD par une entreprise de distribution de radiodiffusion;
- la baisse de 23,7 % des revenus de Qolab découlant d'un volume d'activités moindre; et
- la baisse de 6,8 % des revenus publicitaires des chaînes spécialisées.

Statistiques d'écoute du marché francophone

Tableau 2
Statistiques d'écoute du marché francophone
 (Parts de marché en %)

Deuxième trimestre 2024 vs Deuxième trimestre 2023			
	2024	2023	Écart
Chaînes généralistes francophones :			
TVA	23,0	24,1	-1,1
SRC	11,8	12,0	-0,2
noovo	7,2	6,4	0,8
	42,0	42,5	-0,5
Chaînes spécialisées et payantes francophones :			
TVA	19,5	18,6	0,9
Bell Média	12,2	13,0	-0,8
Corus	4,1	5,0	-0,9
SRC	6,5	6,3	0,2
Autres	5,0	4,5	0,5
	47,3	47,4	-0,1
Total chaînes anglophones et autres :	10,7	10,1	0,6
Groupe TVA	42,5	42,7	-0,2

Source : Numeris - Québec franco, 1^{er} avril au 30 juin, l-d, 2h-2h, t2+.

Pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2024, les parts de marché de Groupe TVA ont diminué de 0,2 part par rapport à la période correspondante de 2023, passant de 42,7 parts à 42,5 parts.

Les parts de marché combinées des services spécialisés de Groupe TVA ont été de 19,5 parts pour le deuxième trimestre de 2024 comparativement à 18,6 parts pour la même période de 2023, soit une augmentation de 0,9 part. La chaîne « TVA Sports » a connu une croissance exceptionnelle de 1,0 part pour cette période découlant, entre autres, de

la présentation des séries éliminatoires de la Ligue nationale de hockey ainsi que de l'Euro 2024. La chaîne « Témoin », dont la programmation a été lancée en avril dernier, a quant à elle connu une croissance importante de 0,4 part alors que la chaîne de nouvelles et d'affaires publiques « LCN » a connu une croissance de 0,1 part et conserve le titre de la chaîne spécialisée la plus écoutée au Québec. La chaîne « Prise 2 » a connu un recul de 0,4 part pour cette période alors que les chaînes « Casa », « Évasion », et « Zeste » ont connu un recul de 0,1 part chacune.

Le Réseau TVA demeure en tête des stations généralistes avec ses 23,0 parts de marché, soit plus que les parts de marché réunies de ses deux principaux concurrents généralistes. Le Réseau TVA a diffusé 3 des 5 émissions les plus regardées au Québec durant le deuxième trimestre 2024, soit la télé-réalité *Sortez-moi d'ici!* avec un auditoire moyen de plus de 1,5 million de téléspectateurs, *La Voix* ainsi que la quotidienne *Indéfendable*.

BAIIA ajusté de 7 624 000 \$, soit un écart favorable de 12 163 000 \$, expliqué principalement par :

- l'augmentation du BAIIA ajusté des chaînes d'information découlant essentiellement de l'ajustement rétroactif favorable au niveau des revenus d'abonnement pour la chaîne « LCN », tel qu'expliqué ci-dessus, en plus d'une baisse de 11,3 % de ses charges d'exploitation; et
- la hausse du BAIIA ajusté du Réseau TVA, découlant principalement d'une baisse de 19,1 % de ses charges d'exploitation, notamment au niveau des coûts de contenu, des coûts liés au personnel et de certains frais administratifs, qui a plus que compensé la baisse de ses revenus telle qu'expliquée ci-dessus;

contrebalancées en partie par :

- l'augmentation de 24,4 % du BAIIA ajusté négatif de « TVA Sports » découlant de la combinaison de l'augmentation de 5,7 % de ses charges d'exploitation, notamment au niveau des coûts de contenu avec la diffusion de l'Euro 2024, et de la baisse de 2,2 % de ses revenus; essentiellement au niveau des revenus publicitaires;
- la baisse de 73,9 % du BAIIA ajusté des chaînes de divertissement provenant essentiellement de la baisse de 10,0 % de leurs revenus, dont une baisse de 17,9 % de leurs revenus publicitaires et de 6,6 % de leurs revenus d'abonnement, notamment pour la chaîne « Yooop » qui a été remplacée par une version télévisuelle de QUB radio, une chaîne d'information, jumelée à une augmentation de 3,4 % de leurs charges d'exploitation; et
- la diminution de 77,8 % du BAIIA ajusté de Qolab découlant de la baisse du volume d'activités.

Analyse de la relation coûts/revenus : Les coûts liés au personnel et aux achats de biens et services pour l'ensemble des activités du secteur Télédiffusion (exprimés en pourcentage des revenus) ont diminué, passant de 103,9 % pour le deuxième trimestre 2023 à 93,5 % pour la même période de 2024. Cette baisse provient essentiellement de la baisse des charges d'exploitation.

Comparaison des six premiers mois de 2024 et 2023

Revenus de 225 568 000 \$, soit une diminution de 6 282 000 \$ (-2,7 %), principalement attribuable à :

- la baisse de 8,3 % des revenus du Réseau TVA provenant principalement :
 - de la baisse de 9,3 % des revenus publicitaires, malgré une hausse de 4,5 % des revenus numériques; et
 - de la baisse de 46,0 % des revenus liés à la VSD » découlant du même élément que celui mentionné dans la comparaison des deuxièmes trimestres 2024 et 2023;

contrebalancées en partie par :

- l'augmentation des revenus de contenu;

- la baisse de 22,1 % des revenus de Qolab découlant d'un volume d'activités moindre;
- la baisse de 8,8 % des revenus publicitaires des chaînes spécialisées; et
- la baisse de 6,0 % des revenus d'abonnement des chaînes de divertissement, notamment pour la chaîne « Yoopa » qui a été remplacée par une version télévisuelle de QUB radio, une chaîne d'information, ainsi qu'à la baisse de 2,7 % des revenus d'abonnement de « TVA Sports »;

contrebalancées en partie par :

- la hausse de 130,6 % des revenus d'abonnement des chaînes d'information découlant essentiellement de l'ajustement rétroactif favorable pour la chaîne « LCN » tel qu'expliqué dans la comparaison des deuxièmes trimestres 2024 et 2023, ainsi que de l'ajout de la nouvelle chaîne « QUB Télé ».

BAIIA ajusté négatif de 13 635 000 \$, soit une variation favorable de 13 710 000 \$, expliquée principalement par :

- l'augmentation du BAIIA ajusté des chaînes d'information, provenant principalement de « LCN » et découlant de l'ajustement rétroactif favorable au niveau de ses revenus d'abonnement tel qu'expliqué ci-dessus;
- l'amélioration du BAIIA ajusté négatif du Réseau TVA découlant essentiellement d'une baisse de 12,7 % de ses charges d'exploitation, notamment au niveau des coûts de contenu, des coûts liés au personnel, de certains coûts administratifs et des commissions sur ventes publicitaires, qui a plus que compensé la baisse de ses revenus;
- la baisse de 56,2 % du BAIIA ajusté des chaînes de divertissement, surtout attribuable à l'impact de la baisse de 8,1 % de leurs revenus ainsi qu'à une légère augmentation de leurs charges d'exploitation;
- l'augmentation de 8,3 % du BAIIA ajusté négatif de « TVA Sports » attribuable à la baisse de ses revenus, telle qu'expliquée ci-dessus, et ce, bien que ses charges d'exploitation aient diminué de 1,4 % découlant principalement d'une baisse des coûts de contenu, des frais numériques et d'économies au niveau des commissions sur ventes publicitaires; et
- la baisse de rentabilité de Qolab découlant d'un volume d'activités moindre.

Analyse de la relation coûts/revenus : Les coûts liés au personnel et aux achats de biens et services pour l'ensemble des activités du secteur Télédiffusion (exprimés en pourcentage des revenus) ont diminué, passant de 111,8 % pour le premier semestre 2023 à 106,0 % pour la même période de 2024. Cette baisse provient de la diminution des charges d'exploitation du secteur, notamment des charges du Réseau TVA, qui a plus que compensé la baisse des revenus.

Comparaison des deuxièmes trimestres 2024 et 2023

Revenus de 20 023 000 \$, soit une augmentation de 7 784 000 \$ (63,6 %), principalement attribuable à :

- la hausse de 172,9 % des revenus de location de studios, de mobiles et d'équipements liée essentiellement au volume d'activités plus élevé découlant, entre autres, de la présence de productions d'envergure dans nos studios;

contrebalancée en partie par :

- la baisse de 14,4 % des revenus de services d'accessibilité média découlant d'un volume d'activités moindre.

BAIIA ajusté de 5 425 000 \$, soit un écart favorable de 5 838 000 \$, expliqué principalement par :

- l'augmentation de 151,1 % du BAIIA ajusté généré par les services de location de studios, de mobiles et d'équipements découlant des mêmes éléments que ceux mentionnés pour expliquer la hausse des revenus ci-dessus; et
- l'amélioration de 20,4 % du BAIIA ajusté négatif généré par les activités de postproduction découlant essentiellement d'une baisse des charges d'exploitation.

Analyse de la relation coûts/revenus : Les coûts liés au personnel et aux achats de biens et services pour l'ensemble des activités du secteur Services cinématographiques et audiovisuels (exprimés en pourcentage des revenus) ont diminué, passant de 103,4 % pour le deuxième trimestre 2023 à 72,9 % pour le deuxième trimestre 2024. Cette diminution provient essentiellement de l'augmentation plus importante des revenus que la hausse des charges d'exploitation.

Comparaison des six premiers mois de 2024 et 2023

Revenus de 36 273 000 \$, soit une augmentation de 9 762 000 \$ (36,8 %), principalement attribuable à :

- la hausse de 153,6 % des revenus de location de studios, de mobiles et d'équipements expliquée par les mêmes éléments que ceux mentionnés dans la comparaison des deuxièmes trimestres 2024 et 2023;

contrebalancée en partie par :

- les baisses de 18,9 % des revenus de postproduction et de 16,5 % des revenus de services d'accessibilité média découlant de volumes d'activités moindres; et
- la baisse des revenus en lien avec la cessation des activités d'effets visuels depuis le 31 mars 2023.

BAIIA ajusté de 8 030 000 \$, soit un écart favorable de 8 998 000 \$, expliqué principalement par :

- l'augmentation de la rentabilité des activités de location de studios, de mobiles et d'équipements expliquée par la hausse du volume d'activités découlant, entre autres, de la présence de productions d'envergure dans nos studios; et
- un écart favorable lié à la cessation des activités d'effets visuels depuis le 31 mars 2023 puisque ces services généraient des pertes;

contrebalancés en partie par :

- la baisse de la rentabilité des activités de postproduction.

Analyse de la relation coûts/revenus : Les coûts liés au personnel et aux achats de biens et services pour l'ensemble des activités du secteur Services cinématographiques et audiovisuels (exprimés en pourcentage des revenus) ont diminué, passant de 103,7 % pour le premier semestre 2023 à 77,9 % pour le premier semestre 2024. Cette diminution provient du même élément que celui mentionné dans la comparaison des deuxièmes trimestres 2024 et 2023.

Magazines

Comparaison des deuxièmes trimestres 2024 et 2023

Revenus de 8 415 000 \$, soit une baisse de 947 000 \$ (-10,1 %), essentiellement attribuable à :

- la baisse de 14,0 % des revenus en kiosque, affectant principalement la catégorie « Artistiques » et découlant de la cessation de la publication de certains titres ainsi que de la réduction du nombre de parutions;
- la baisse de 16,3 % des revenus d'abonnement, affectant principalement la catégorie « Mensuels »; et
- la baisse de 9,8 % de l'aide provenant du Fonds du Canada pour les périodiques (« FCP ») qui a amorcé un changement dans la méthode d'attribution des subventions provenant de son programme régulier depuis le 1^{er} avril 2021 tel que décrit ci-bas, entraînant une diminution de l'aide dont a bénéficié la Société en vertu de ce programme.

Fonds du Canada pour les périodiques

Le 1^{er} avril 2010, le gouvernement canadien a instauré le FCP qui offre une aide financière aux industries canadiennes des magazines et des journaux non quotidiens afin qu'elles puissent continuer à produire et à diffuser du contenu canadien. En 2020, le ministre du Patrimoine canadien a annoncé la modernisation de ce fonds avec l'objectif de mettre davantage l'accent sur la création de contenu canadien, un changement prenant effet pour le cycle de subventions débutant le 1^{er} avril 2021 et prévoyant une période de transition de cinq ans, à la fin de laquelle les changements apportés au programme seront tous en vigueur. Compte tenu que l'ancienne méthode d'attribution des subventions était davantage axée sur la diffusion des titres, ce changement a et aura un impact sur le montant d'aide gouvernementale dont bénéficie ce secteur d'activités et provenant de ce programme régulier. L'ensemble de l'aide reliée à ce fonds est entièrement enregistré à titre de revenus et représente 19,2 % des revenus du secteur pour la période de trois mois terminée le 30 juin 2024 (19,1 % pour la période correspondante de 2023).

BAIIA ajusté de 272 000 \$, soit une baisse de 37 000 \$ (-12,0 %), expliquée principalement par la baisse des revenus, telle qu'expliquée ci-dessus, contrebalancée en grande partie par des économies de coûts, notamment au niveau des frais d'impression et des frais de contenu.

Analyse de la relation coûts/revenus : Les coûts liés au personnel et aux achats de biens et services pour l'ensemble des activités du secteur Magazines (exprimés en pourcentage des revenus) ont légèrement augmenté et représentent 96,8 % pour le second trimestre de 2024 contre 96,7 % pour la même période de 2023. Cette augmentation s'explique par la baisse plus importante des revenus en proportion des revenus totaux du secteur que la baisse des charges d'exploitation en proportion des charges totales.

Comparaison des six premiers mois de 2024 et 2023

Revenus de 16 034 000 \$, soit une baisse de 1 975 000 \$ (-11,0 %), principalement attribuable à :

- la baisse de 16,0 % des revenus en kiosque principalement pour la catégorie « Artistiques » et découlant essentiellement des mêmes éléments que ceux mentionnés dans la comparaison des deuxièmes trimestres 2024 et 2023;
- la baisse de 12,8 % des revenus d'abonnement principalement pour la catégorie « Mensuels »; et

- la baisse de 8,1 % de l'aide provenant du FCP compte tenu de l'effet défavorable du changement dans la méthode d'attribution des subventions provenant de son programme régulier, tel qu'expliqué ci-dessus.

BAIIA ajusté négatif de 47 000 \$, soit un écart favorable de 11 000 \$ (19,0 %), expliqué principalement par des économies de coûts légèrement supérieures à la baisse des revenus, notamment au niveau des frais de contenu, d'impression et d'abonnement.

Analyse de la relation coûts/revenus : Les coûts liés au personnel et aux achats de biens et services pour l'ensemble des activités du secteur Magazines (exprimés en pourcentage des revenus) sont restés stables et représentent 100,3 % pour les périodes de six mois terminées les 30 juin 2024 et 2023. La baisse des charges d'exploitation en proportion des charges totales du secteur a été compensée par la diminution des revenus en proportion des revenus totaux.

Production et distribution

Comparaison des deuxièmes trimestres 2024 et 2023

Revenus de 1 455 000 \$, soit une diminution de 4 427 000 \$ (-75,3 %), principalement attribuable à :

- la diminution de 92,5 % des revenus de distribution internationale, essentiellement pour les films produits par Incendo alors que deux productions avaient été livrées aux États-Unis au deuxième trimestre de 2023 et que le volume d'activités est beaucoup moindre au cours de ce trimestre; et
- la baisse de 60,0 % des revenus de TVA Films, découlant essentiellement d'un volume d'activités moindre dans la vente de licences pour la télévision.

Les activités reliées à la distribution de films produits par Incendo représentent 17,2 % des revenus de ce secteur pour la période de trois mois terminée le 30 juin 2024 alors qu'elles représentaient 68,4 % pour la période correspondante de 2023.

BAIIA ajusté négatif de 260 000 \$, soit une variation défavorable de 842 000 \$, expliquée principalement par une marge brute totale moins élevée pour la période de trois mois terminée le 30 juin 2024 par rapport à la période correspondante de 2023, essentiellement au niveau de la distribution internationale en lien avec la diminution des revenus, telle qu'expliquée ci-dessus, contrebalancée en partie par un écart favorable au niveau des frais administratifs.

Analyse de la relation coûts/revenus : Les coûts liés au personnel et aux achats de biens et services pour l'ensemble des activités du secteur Production et distribution (exprimés en pourcentage des revenus) ont augmenté et représentent 117,9 % pour la période de trois mois terminée le 30 juin 2024 contre 90,1 % pour la même période de 2023. Cette hausse s'explique par la baisse des revenus plus importante que la baisse des charges d'exploitation.

Comparaison des six premiers mois de 2024 et 2023

Revenus de 3 331 000 \$, soit une diminution de 4 892 000 \$ (-59,5 %), principalement attribuable à :

- la baisse de 85,3 % des revenus de distribution internationale, essentiellement pour les films produits par Incendo;
- la baisse de 40,8 % des revenus de TVA Films, découlant essentiellement d'un volume d'activités moindre dans la vente de licences pour la télévision; et
- la baisse de 38,5 % des revenus de distribution canadienne, essentiellement pour les films produits par Incendo également.

Les activités reliées à la distribution de films produits par Incendo représentent 20,0 % des revenus de ce secteur pour la période de six mois terminée le 30 juin 2024 alors qu'elles représentaient 54,3 % pour la période correspondante de 2023.

BAIIA ajusté négatif de 630 000 \$, soit une variation défavorable de 857 000 \$, expliquée principalement par une marge brute totale moins élevée pour le premier semestre de 2024 par rapport à la période correspondante de 2023 en lien avec la diminution des revenus, telle qu'expliquée ci-dessus, ainsi que par la baisse de rentabilité de TVA Films, contrebalancées en partie par un écart favorable au niveau des frais administratifs d'Incendo, notamment en ce qui a trait aux coûts liés au personnel.

Analyse de la relation coûts/revenus : Les coûts liés au personnel et aux achats de biens et services pour l'ensemble des activités du secteur Production et distribution (exprimés en pourcentage des revenus) ont augmenté et représentent 118,9 % pour la période de six mois terminée le 30 juin 2024 contre 97,2 % pour la même période de 2023. Cette hausse s'explique par le même élément que celui mentionné dans la comparaison des deuxièmes trimestres 2024 et 2023.

FLUX DE TRÉSORERIE ET SITUATION FINANCIÈRE

Les flux de trésorerie de la Société liés aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement sont résumés dans le tableau 3 suivant :

Tableau 3
Résumé des flux de trésorerie de la Société
(en milliers de dollars)

	Trois mois terminés les		Six mois terminés les	
	30 juin		30 juin	
	2024	2023	2024	2023
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	14 070	\$ (97 115)	\$ 14 887	\$ (87 553)
Acquisitions d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels	(7 952)	(264)	(11 262)	(2 056)
Disposition d'immobilisations corporelles	163	-	2 763	-
Autres	(697)	(414)	(1 221)	(1 329)
Remboursement (augmentation) de la dette	5 584	\$ (97 793)	\$ 5 167	\$ (90 938)
	30 juin 2024		31 décembre 2023	
Situation à la fin :				
Emprunt bancaire		952	\$	176
Dette auprès de la société mère		77 940		83 883
Dette		78 892	\$	84 059

Activités d'exploitation

Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation en hausse de 111 185 000 \$ pour la période de trois mois terminée le 30 juin 2024 par rapport à la période correspondante de 2023. Cet écart est principalement dû à la variation nette favorable de 92 468 000 \$ au niveau des actifs et passifs d'exploitation ainsi qu'à l'écart favorable de 17 013 000 \$ au niveau du BAIIA ajusté. La variation nette favorable des actifs et passifs d'exploitation s'explique essentiellement par des écarts favorables au niveau des droits de contenu à payer ainsi que des crédateurs, charges à payer et provisions, contrebalancés en partie par un écart défavorable au niveau des débiteurs.

Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation en hausse de 102 440 000 \$ pour la période de six mois terminée le 30 juin 2024 par rapport à la période correspondante de 2023 principalement dû à la variation nette favorable de 89 054 000 \$ au niveau des actifs et passifs d'exploitation ainsi qu'à un écart favorable de 21 689 000 \$ au niveau du BAIIA ajusté négatif. La variation nette favorable des actifs et passifs d'exploitation s'explique essentiellement par des écarts favorables au niveau des droits de contenu à payer ainsi que des crédateurs, charges à payer et provisions, contrebalancés en partie par un écart défavorable au niveau des débiteurs.

Fonds de roulement de 20 964 000 \$ au 30 juin 2024 comparativement à un fonds de roulement de 126 321 000 \$ au 31 décembre 2023. Cet écart défavorable de 105 357 000 \$ est principalement attribuable à la présentation de la dette auprès de la société mère à court terme ainsi qu'aux baisses du contenu audiovisuel et des débiteurs.

Activités d'investissement

Acquisitions d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels de 7 952 000 \$ pour le deuxième trimestre de 2024, comparativement à 264 000 \$ pour la même période de 2023, soit une hausse de 7 688 000 \$. Cette hausse s'explique essentiellement par des investissements plus importants en lien avec le plan de réorganisation annoncé le 2 novembre 2023, notamment au niveau des équipements techniques.

Acquisitions d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels de 11 262 000 \$ pour les six premiers mois de 2024, comparativement à 2 056 000 \$ pour la même période de 2023, soit une hausse de 9 206 000 \$ expliquée principalement par le même élément que celui mentionné dans la comparaison des acquisitions pour le deuxième trimestre de 2024 par rapport aux acquisitions pour la période correspondante de 2023, ainsi que par des investissements plus importants en équipements destinés à la location.

Au cours de la période de six mois terminée le 30 juin 2024, les sorties de fonds en lien avec les immobilisations corporelles et actifs incorporels consistaient principalement en des déboursés liés à des projets débutés vers la fin de 2023 et financés par les créditeurs et charges à payer au 31 décembre de cette même année, dont des investissements en lien avec le plan de réorganisation annoncé le 2 novembre 2023, tels que mentionnés ci-dessus.

Disposition d'immobilisations corporelles de 163 000 \$ pour le deuxième trimestre de 2024 découlant de la disposition d'actifs complètement amortis (aucune au cours de la période correspondante de 2023).

Disposition d'immobilisations corporelles de 2 763 000 \$ pour le premier semestre de 2024 découlant principalement de la disposition d'un immeuble situé à Saguenay en faveur de la société mère (aucune au cours de la période correspondante de 2023).

Activités de financement

Dette auprès de la société mère (excluant les frais de financement reportés) de 78 000 000 \$ au 30 juin 2024, comparativement à 84 000 000 \$ au 31 décembre 2023, soit une baisse de 6 000 000 \$ découlant principalement de l'utilisation des flux générés par l'exploitation pour rembourser une partie de la dette.

Situation financière au 30 juin 2024

Liquidités disponibles nettes de 41 048 000 \$, soit une facilité de crédit renouvelable disponible et inutilisée de 42 000 000 \$, moins un emprunt bancaire de 952 000 \$.

Au 30 juin 2024, la totalité du capital de 78 000 000 \$ sur la dette auprès de la société mère était à rembourser au cours de la prochaine période de douze mois.

L'échéance moyenne pondérée de la dette de Groupe TVA était d'environ 0,9 année au 30 juin 2024 (1,4 année au 31 décembre 2023). La dette était constituée en totalité de dette à taux variable au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023.

Le 28 juin 2023, la Société a conclu une nouvelle facilité de crédit renouvelable garantie de 120 000 000 \$ venant à échéance le 15 juin 2025, intervenue avec QMI en tant que prêteur. Cette facilité de crédit renouvelable porte intérêt au *Canadian Overnight Repo Rate Average* (« CORRA ») ou au taux préférentiel du Canada, majoré d'une prime déterminée en fonction du ratio d'endettement de la Société.

Le 28 juin 2023, la Société a également procédé à la clôture d'une nouvelle facilité de crédit renouvelable garantie de 20 000 000 \$, remboursable sur demande. Cette facilité de crédit à demande porte intérêt au taux préférentiel du Canada ou au taux préférentiel des États-Unis, majoré d'une prime déterminée en fonction du ratio d'endettement de la Société.

Concurremment, la Société a mis fin le 28 juin 2023 à sa facilité de crédit renouvelable syndiquée de 75 000 000 \$.

Les deux nouvelles facilités de crédit comportent certaines clauses restrictives ainsi que des représentations et garanties standards pour ce type d'ententes.

Au 30 juin 2024, aucune somme n'était prélevée sur la facilité de crédit à demande alors que des lettres de crédit étaient en circulation pour un montant total de 2 587 000 \$. À cette même date, une somme de 78 000 000 \$ était utilisée sur la facilité de crédit renouvelable auprès de QMI. Au 31 décembre 2023, aucune somme n'était prélevée sur la facilité de crédit à demande, alors que des lettres de crédit étaient en circulation pour un montant total de 2 744 000 \$. À cette même date, une somme de 84 000 000 \$ était utilisée sur la facilité de crédit renouvelable auprès de QMI.

En décembre 2021, Investissement Québec a accordé un prêt non garanti et ne portant pas intérêt au montant maximal de 25 000 000 \$ à Mels Studios et Postproduction s.e.n.c. afin d'appuyer la construction d'un quatrième studio de production. Le prêt comporte certaines clauses restrictives ainsi que des représentations et garanties standards pour ce type de prêt. L'entente prévoit le remboursement du prêt par sept versements annuels débutant le 30 septembre 2027. Au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023, aucun montant n'avait été déboursé par Investissement Québec relativement à ce prêt.

La direction de la Société est d'avis que les flux de trésorerie générés sur une base annuelle par les activités d'exploitation poursuivies et les sources de financement disponibles externes et auprès de la société mère devraient être suffisants pour remplir ses engagements en matière d'investissement en immobilisations, d'acquisitions d'entreprises, de fonds de roulement, de paiement d'intérêts, de paiement d'impôts sur le bénéfice, de remboursement de dettes et d'obligations locatives, de contributions conformément aux régimes de retraite, de rachat d'actions et de dividendes aux actionnaires et pour respecter ses engagements et garanties.

Au 30 juin 2024, la Société respectait toutes les conditions relatives à ses facilités de crédit renouvelables.

Analyse du bilan consolidé au 30 juin 2024

Tableau 4

Bilans consolidés de Groupe TVA

Analyse des principales variations entre les 30 juin 2024 et 31 décembre 2023

(en milliers de dollars)

	30 juin 2024	31 décembre 2023	Écart	Principales sources d'explication de l'écart
<u>Actifs</u>				
Débiteurs	139 478 \$	154 065 \$	(14 587) \$	Impact de l'encaissement de certains comptes à recevoir de sociétés sous contrôle commun ainsi que de la baisse du volume dans certains secteurs d'activités.
Contenu audiovisuel à court terme	117 800	140 696	(22 896)	Impact de la variation courante et saisonnière des activités.
Actif au titre des prestations définies	54 804	39 867	14 937	Impact de la comptabilisation d'un gain sur réévaluation des régimes à prestations définies.
<u>Passifs</u>				
Tranche à court terme de la dette auprès de la société mère	77 940 \$	- \$	77 940 \$	Impact de la présentation de la dette auprès de la société mère à court terme étant donné son échéance le 15 juin 2025.
Dette auprès de la société mère	-	83 883	(83 883)	Impact de la présentation de la dette auprès de la société mère à court terme tel que mentionné ci-dessus.

INFORMATIONS ADDITIONNELLES

Obligations contractuelles

Au 30 juin 2024, les obligations contractuelles importantes des activités d'exploitation comprenaient les remboursements de capital et d'intérêts sur la dette et les obligations locatives, les paiements pour des contrats d'acquisition de contenu audiovisuel ainsi que des paiements pour les autres engagements contractuels. Ces obligations contractuelles sont résumées dans le tableau 5.

Tableau 5

Obligations contractuelles importantes de Groupe TVA au 30 juin 2024

(en milliers de dollars)

	Moins d'un an	1-3 ans	3-5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dette auprès de la société mère	78 000 \$	- \$	- \$	- \$	78 000 \$
Obligations locatives	1 981	2 841	1 161	1 023	7 006
Paiement d'intérêts ¹	6 379	348	151	52	6 930
Droits de contenu	224 239	98 260	4 999	-	327 498
Autres engagements	14 952	7 169	2 334	4 743	29 198
Total	325 551 \$	108 618 \$	8 645 \$	5 818 \$	448 632 \$

¹ Les intérêts sont calculés à partir d'un niveau de dette constant à celui au 30 juin 2024 et incluent les frais de disponibilité sur le crédit renouvelable ainsi que les intérêts sur les obligations locatives.

Opérations conclues entre sociétés apparentées

La Société a conclu les opérations suivantes avec des sociétés apparentées dans le cours normal de ses activités. Ces opérations ont été comptabilisées à la valeur d'échange convenue entre les parties.

Au cours du second trimestre 2024, la Société a vendu des espaces publicitaires et du contenu, a enregistré des revenus d'abonnement et a fourni des services de production, de postproduction et autres à des sociétés sous contrôle commun et associées pour un montant global de 29 753 000 \$ (31 536 000 \$ au second trimestre 2023). La baisse provient principalement d'une diminution des revenus publicitaires et des revenus de production commerciale auprès de sociétés sous contrôle commun, nette d'une augmentation des revenus de production et de postproduction auprès de sociétés associées.

Pour le deuxième trimestre de 2024, la Société a constaté des charges liées à des achats de contenu, à des services de télécommunication, des achats d'espaces publicitaires, de services professionnels, des commissions sur ventes et des services de presse provenant de transactions effectuées auprès de sociétés sous contrôle commun et associées pour un total de 26 557 000 \$ (28 944 000 \$ pour le second trimestre de 2023). La baisse provient principalement d'une diminution des achats de contenu auprès de sociétés associées ainsi que d'une baisse des commissions sur ventes publicitaires auprès de la société mère, nettes d'une augmentation d'achat d'espaces publicitaires auprès d'une société sous contrôle commun.

De plus, au cours du deuxième trimestre 2024, la Société a facturé des honoraires de gestion à des sociétés sous contrôle commun pour un montant de 727 000 \$ (1 515 000 \$ au deuxième trimestre 2023). La diminution des honoraires de gestion facturés découle du transfert vers la société mère de certains services. Ces honoraires sont comptabilisés en réduction des charges d'exploitation.

La Société a également assumé des honoraires de gestion de la société mère pour un montant de 2 238 000 \$ pour le second trimestre de 2024 (1 220 000 \$ pour la période correspondante de 2023) ainsi que des intérêts pour un montant de 1 540 000 \$ sur la facilité de crédit renouvelable garantie (60 000 \$ au deuxième trimestre 2023). L'augmentation des honoraires de gestion assumés découle du transfert de certains services vers la société mère.

Au cours des six premiers mois de 2024, la Société a vendu des espaces publicitaires et du contenu, a enregistré des revenus d'abonnement et a fourni des services de production, de postproduction et autres à des sociétés sous contrôle commun et associées pour un montant global de 58 837 000 \$ (61 187 000 \$ pour les six premiers mois de 2023). La baisse provient principalement d'une diminution des revenus publicitaires auprès de sociétés sous contrôle commun, nette d'une augmentation des revenus de contenu auprès d'une société sous contrôle commun ainsi que d'une hausse des revenus de production et de postproduction auprès de sociétés associées.

Pour les six premiers mois de 2024, la Société a constaté des charges liées à des achats de contenu, à des services de télécommunication, des achats d'espaces publicitaires, de services professionnels, des commissions sur ventes et des services de presse provenant de transactions effectuées auprès de sociétés sous contrôle commun et associées, pour un total de 62 041 000 \$ (66 629 000 \$ pour les six premiers mois de 2023). La baisse provient principalement d'une diminution des achats de contenu auprès de sociétés associées ainsi que d'une baisse des commissions sur ventes publicitaires auprès de la société mère, nettes d'une augmentation d'achat d'espaces publicitaires auprès d'une société sous contrôle commun.

De plus, au cours du premier semestre 2024, la Société a facturé des honoraires de gestion à des sociétés sous contrôle commun pour un montant de 1 568 000 \$ (2 982 000 \$ au premier semestre 2023). La diminution est expliquée par le même élément que celui mentionné ci-dessus.

La Société a également assumé des honoraires de gestion de la société mère pour un montant de 4 477 000 \$ pour les six premiers mois de 2024 (2 440 000 \$ pour les six premiers mois de 2023) ainsi que des intérêts pour un montant de 3 256 000 \$ sur la facilité de crédit renouvelable garantie (60 000 \$ pour la période correspondante de 2023). L'augmentation des honoraires de gestion est expliquée par le même élément que celui mentionné ci-dessus.

Capital-actions

Le tableau 6 présente les données du capital-actions de la Société. De plus, 705 774 options d'achat d'actions classe B de la Société étaient en circulation au 12 juillet 2024.

Tableau 6
Capital-actions en circulation au 12 juillet 2024
(en actions et en dollars)

	Émises en circulation	Valeur comptable
Actions ordinaires classe A	4 320 000	0,02 \$
Actions classe B	38 885 535	5,33 \$

Contrôles et procédures de communication de l'information

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière a pour objectif de fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière de la Société et à la préparation des états financiers selon les IFRS. Au cours du trimestre terminé le 30 juin 2024, aucune modification touchant le contrôle interne à l'égard de l'information financière qui aurait eu ou qui serait raisonnablement susceptible d'avoir une incidence importante n'a été effectuée.

Renseignements supplémentaires

La Société est un émetteur assujéti en vertu des lois sur les valeurs mobilières de toutes les provinces canadiennes. Par conséquent, elle est tenue de déposer des états financiers, une circulaire de sollicitation de procurations et une notice annuelle auprès des divers organismes de réglementation de valeurs mobilières. On peut obtenir, sans frais, une copie de ces documents, sur demande adressée à la Société ou sur Internet à www.sedarplus.ca et www.groupetva.ca.

Mise en garde concernant l'information prospective

Les énoncés figurant dans le présent rapport de gestion qui ne sont pas des faits historiques peuvent constituer des énoncés prospectifs assujettis à des risques, à des incertitudes et à des hypothèses importants connus et inconnus qui sont susceptibles d'entraîner un écart important entre les résultats réels de la Société dans des périodes futures et ceux qui figurent dans les énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs sont généralement reconnaissables à l'utilisation du conditionnel, d'expressions prospectives comme « proposer », « s'attendre à », « pouvoir », « anticiper », « avoir l'intention de », « estimer que », « prévoir », « désirer » ou « croire » ou la tournure négative de ces expressions ou de leurs variantes ou toute terminologie similaire. Au nombre des facteurs pouvant entraîner un écart entre les résultats réels et les attentes actuelles figure la possibilité que le plan de réorganisation annoncé le 2 novembre 2023 ne soit pas effectué dans les délais prévus ou du tout, la possibilité que la Société soit incapable de réaliser les avantages anticipés du plan de réorganisation dans les délais prévus ou du tout, la possibilité que des responsabilités ou des coûts potentiels non connus soient associés au plan de réorganisation, la possibilité que la Société soit incapable de mettre en œuvre avec succès ses stratégies d'affaires, la saisonnalité, les risques d'exploitation (y compris les mesures relatives à l'établissement des prix prises par des concurrents et les risques liés à la perte de clients clés dans le secteur Services cinématographiques et audiovisuels ainsi que dans le secteur Production et distribution), les risques liés aux coûts de contenu de la programmation et de production, le risque de crédit, les risques associés à la réglementation gouvernementale, les risques associés à l'aide gouvernementale, aux effets de la conjoncture économique et de la fragmentation du paysage médiatique, les risques liés à la capacité d'adaptation de la Société face à l'évolution technologique rapide et aux nouvelles formes de diffusion ou de stockage, les risques liés aux relations de travail ainsi que les risques liés aux urgences en matière de santé publique, et toute mesure d'urgence mise en œuvre par le gouvernement.

Les énoncés prospectifs décrits dans ce document afin de permettre aux investisseurs et au public de mieux comprendre l'environnement dans lequel la Société évolue sont fondés sur des hypothèses qu'elle croit être raisonnables au moment où elle a émis ces énoncés prospectifs. Les investisseurs et autres personnes devraient noter que la liste des facteurs mentionnés ci-dessus, qui sont susceptibles d'influer sur les résultats futurs, n'est pas exhaustive et éviter de se fier indûment à tout énoncé prospectif.

Pour de plus amples renseignements sur les risques, incertitudes et hypothèses susceptibles d'entraîner un écart entre les résultats réels de la Société et les attentes actuelles, veuillez vous reporter aux documents publics déposés par la Société qui sont disponibles à www.sedarplus.ca et www.groupepva.ca, y compris, en particulier, la rubrique « Risques et incertitudes » du rapport de gestion annuel de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023.

Les énoncés prospectifs figurant dans le présent rapport de gestion reflètent les attentes de la Société au 1^{er} août 2024 et sont sous réserve des changements pouvant survenir après cette date. La Société décline expressément toute obligation ou tout engagement de mettre à jour ces énoncés prospectifs, que ce soit en raison de nouveaux renseignements ou d'événements futurs ou pour quelque autre motif que ce soit, à moins que les lois sur les valeurs mobilières applicables le requièrent.

Montréal (Québec)

Le 1^{er} août 2024

Tableau 7
SÉLECTION DE DONNÉES FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES

(en milliers de dollars sauf les montants relatifs aux données par action)

	2024		2023	
	30 juin	31 mars	31 déc.	30 sept.
Exploitation				
Revenus	143 951 \$	129 161 \$	151 714 \$	118 620 \$
BAIIA ajusté (BAIIA ajusté négatif)	13 170 \$	(19 301) \$	5 904 \$	16 485 \$
Perte nette attribuable aux actionnaires	(2 905) \$	(17 903) \$	(15 872) \$	(639) \$
Données par action de base et diluées				
Résultat par action de base et dilué	(0,07) \$	(0,41) \$	(0,37) \$	(0,01) \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation et diluées (en milliers)	43 206	43 206	43 206	43 206
	2023		2022	
	30 juin	31 mars	31 déc.	30 sept.
Exploitation				
Revenus	138 760 \$	136 103 \$	171 924 \$	130 519 \$
(BAIIA ajusté négatif) BAIIA ajusté	(3 843) \$	(23 977) \$	7 676 \$	18 195 \$
(Perte) bénéfice net(te) attribuable aux actionnaires	(7 847) \$	(23 533) \$	(264) \$	7 623 \$
Données par action de base et diluées				
Résultat par action de base et dilué	(0,18) \$	(0,54) \$	(0,01) \$	0,18 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers)	43 206	43 206	43 206	43 206
Nombre moyen pondéré d'actions diluées (en milliers)	43 206	43 206	43 206	43 308

- Les secteurs d'activités de la Société subissent les effets du caractère saisonnier de certaines de leurs activités causés, entre autres, par les variations saisonnières des revenus publicitaires, les habitudes de visionnement, de lecture et d'écoute du public, les besoins en services de production des producteurs internationaux et locaux, la demande de contenu de la part des télédiffuseurs mondiaux et les calendriers de livraison afférents. Puisque la Société dépend des ventes de publicité pour une portion importante de ses revenus, ses résultats d'exploitation sont aussi sensibles aux conditions économiques qui prévalent, y compris les changements dans les conditions économiques locales, régionales et nationales, en outre parce qu'ils peuvent affecter les dépenses de publicité.
- Dans le secteur Télédiffusion, les charges d'exploitation varient principalement en fonction des coûts de programmation qui sont directement reliés aux stratégies de programmation et à la diffusion des événements sportifs en direct, alors que dans le secteur Services cinématographiques et audiovisuels, les charges d'exploitation varient en fonction des besoins en services de production des producteurs internationaux et locaux. Dans le secteur Magazines, les charges d'exploitation varient en fonction des sorties de magazines qui peuvent varier d'un trimestre à l'autre alors que dans le secteur Production et distribution, les charges d'exploitation varient en fonction des calendriers de livraison ainsi que des revenus estimatifs futurs.

Par conséquent, les BAIIA ajustés des périodes intermédiaires peuvent varier d'un trimestre à l'autre.